

Distribution limitée

WHC-99/CONF.209/12
Paris, le 7 novembre 1999
Original : Français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-troisième session
Marrakech, Maroc
29 novembre – 4 décembre 1999**

Point 9 de l'ordre du jour provisoire : Soumission de rapports périodiques : stratégies régionales pour la soumission de rapports périodiques

RESUME

A sa 11^e session, l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention décidait de l'activation de l'Article 29 de la Convention traitant des rapports que doivent soumettre les Etats parties à la Conférence générale de l'UNESCO et concernant « *les dispositions législatives et réglementaires et les autres mesures qu'ils auront adoptées pour l'application de la Convention, ainsi que l'expérience qu'ils auront acquise dans ce domaine* ». A sa 22^e session, le Comité du patrimoine mondial prenait une série de décisions concernant le contenu des rapports, la fréquence et les dates de commencement et de mise en œuvre de leur soumission. Le premier exercice de soumission de rapport aurait lieu dans la région Arabe en 2000 et serait suivi par la région Afrique en 2001.

Ce document présente le plan d'action détaillé pour la région Arabe : organisation, modalités de mise en œuvre, calendrier et budget. Il présente aussi l'exercice de suivi périodique pour les Etats africains. L'approbation par le Comité de ces deux propositions permettra :

- a) de commencer le travail sur la région Arabe au début de 2000, d'y tester la méthodologie et l'approche retenues et d'en préparer le rapport ;
- b) d'étaler sur deux ans – 2000 et 2001 (i) la préparation de l'exercice sur la région africaine en 2000 et (ii) sa mise en œuvre finale en 2001, date à laquelle les rapports de cette région seront soumis au Comité du patrimoine mondial avant d'être présentés à l'Assemblée générale des Etats parties, puis à la Conférence générale de l'UNESCO.

Décision requise : il est demandé au Comité, après étude de ce document, d'approuver

- i) la méthodologie, le plan d'action et le budget pour la région Arabe ;
- ii) l'approche stratégique de l'exercice et le budget de l'an 2000 pour la région Afrique et de prendre note des besoins budgétaires pour 2001.

PREMIERE PARTIE

PROPOSITION DE PLAN D'ACTION POUR LA SOUMISSION DES RAPPORTS PERIODIQUES DE LA REGION ARABE

Préparée par MM. Abdelaziz DAOULATLI et Hadi SALIBA

Préambule

La soumission périodique de rapports concernant la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial et le suivi des sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial résulte des décisions de la onzième Assemblée générale des Etats parties à la Convention du Patrimoine Mondial et de la vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO. L'exercice de suivi est clairement stipulé à l'article 29 de la Convention du Patrimoine Mondial. Le présent exercice s'applique en relation directe avec les décisions de la 22ème session du Comité (paragraphe VI. Méthodologie et procédures pour la soumission de rapports périodiques, pages 4-6 ; Annexe III, pp. 91-97).

Il comprend deux aspects complémentaires :

- l'analyse et la mise en œuvre de la Convention au niveau de chacun des Etats parties (section I);
- l'évaluation de l'état de conservation de chacun des sites inscrits avant 1993 (section II).

C'est dans cet esprit et en application de ces résolutions que fut prise en charge la conception d'une méthodologie d'approche, la mise en forme d'un plan d'action budgété et la mise en oeuvre de la soumission des Rapports Périodiques.

Introduction

1 Objectifs

Les délais fixés par le Comité du Patrimoine Mondial (22^{ème} session), pour l'exécution de la soumission des rapports de la région Arabe sont :

- décembre 1999 : examen par le Comité du patrimoine mondial de la proposition de plan d'action régional pour les Etats arabes et adoption de la stratégie, du calendrier et du budget.
- décembre 2000 : examen par le Comité du patrimoine mondial des rapports périodiques de la région arabe.

2 Principales composantes du Plan d'Action

Selon le souhait du Comité du Patrimoine mondial, le Plan d'action pour la soumission des rapports périodiques doit tenir compte des spécificités de chacune des cinq régions (Etats arabes, Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe et Amérique du Nord), des moyens dont disposent les pays et de ceux du Comité. Pour ce faire, il convient de répondre aux exigences suivantes :

2.1. Méthodologie

La définition d'une approche méthodologique constitue également un préalable à toute démarche d'envergure. Dans le cas de la région arabe, cette approche doit aboutir à l'élaboration de douze rapports (section I) et d'une cinquantaine de rapports (section II), concernant des biens divers et répartis sur des pays aussi éloignés et différents que le Yémen, la Mauritanie, l'Egypte et le Liban.

2.1.1. Un effort particulier d'information et le cas échéant, de formation sur la Convention et ses implications en matière de suivi doit être consenti par le Secrétariat, afin de créer les conditions les plus favorables à l'élaboration des rapports périodiques et surtout favoriser une meilleure coopération avec les autorités locales ainsi qu'entre ces dernières et les autres autorités et compétences disponibles sur place.

2.1.2. L'approche méthodologique doit également permettre au Secrétariat, d'atteindre ses objectifs dans le respect des règles définies par le Comité (cf.« Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ») et dans les délais fixés (décembre 2000 pour la région arabe).

2.2. Documentation

Préalablement à toute action sur le terrain, les responsables du Secrétariat, du pays ou les consultants, doivent autant que possible, pouvoir accéder à l'ensemble de la documentation relative aux biens inscrits et aux pays où ils se situent. Ceci suppose qu'existe au Secrétariat et chez ses partenaires, une documentation organisée et disponible, ainsi que des instruments d'analyse et des synthèses sur les Etats parties et les sites inscrits.

2.3. Programme opérationnel

Envisager et programmer des actions concrètes dans le cadre du plan comportant notamment des réunions d'information et de formation à l'échelle régionale et nationale, la participation de consultants, etc.

2.4. Calendrier

Définir un calendrier d'exécution du plan d'action adapté à chaque région, en fonction des délais impartis ainsi que des étapes successives nécessaires à la mise en œuvre des objectifs en programmation, consultation, information, formation, élaboration des rapports et leur adoption conformément aux procédures définies.

2.5. Budget

Elaborer un budget suffisamment réaliste définissant les ressources nécessaires pour soutenir les actions du Secrétariat et assister les Etats parties dans la préparation des rapports périodiques.

I. Approche, arguments et justifications

Dans la région arabe, en dehors des demandes d'assistance diverses et des rapports des missions, le Secrétariat dispose de peu d'informations sur ces sites. L'information existante est très parcellaire et insuffisante pour savoir où en est l'état réel de ces biens.

C'est pourquoi, d'une manière générale, la mise en œuvre des rapports périodiques par les Etats parties devrait avoir un caractère obligatoire et conditionner l'octroi de tous les types d'assistances à la remise de ces rapports dûment remplis. De plus, en ce qui concerne la région arabe, il semble nécessaire de prévoir doré et déjà une procédure d'assistance à la rédaction de ces rapports. Elle serait d'une part sous la forme de courriers informatifs et de conférences préparatoires et d'autre part d'envoi systématique dans chaque pays, de spécialistes pour les aider à la rédaction des dits rapports. Cette procédure est nécessaire pour 2 raisons :

- C'est la première région qui remet des rapports périodiques dans un temps calendaire très court,
- Eviter que les lourdeurs administratives soient un frein à la réception des rapports (15 août 2000, au plus tard) et s'assurer que le plus grand nombre de pays aura sacrifié à cet exercice dans ces délais.

Il est par ailleurs nécessaire de bien préparer le travail en amont en organisant au Secrétariat la documentation et surtout en créant un secrétariat permanent pour le suivi de l'opération des Rapports périodiques.

Des documents spécifiques à chaque pays et chaque site devraient être préparés et envoyés aux Etats parties. Ces documents comporteraient notamment l'historique des relations avec la Convention, ainsi que des récapitulatifs et des synthèses sur les aides reçues, l'état de conservation et les missions effectuées. En résumé toute information même partielle détenue par le Secrétariat.

Ces documents seraient alors remis aux Etats parties sous forme de dossiers spécifiques accompagnant les formulaires et questionnaires de rapports périodiques. De cette manière, les états pourraient mieux évaluer, à cette occasion, les étapes nécessaires et les efforts à consentir pour une meilleure protection et préservation des sites inscrits au Patrimoine mondial.

II. Méthodologie, procédures et calendrier pour la soumission des rapports périodiques

II.1. Dans le texte des "Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial" (WHC. 99/2 - mars 1999, Chapitre II-B), les procédures de soumission des rapports périodiques presque absentes dans les « Orientations » antérieures, ont été largement révisées et élaborées dans le nouveau texte adopté par la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial de décembre 1998. Il s'agit là du texte de référence pour la mise en œuvre de l'article 29 de la Convention du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel qui mérite d'être rappelé et de figurer intégralement dans le Plan d'action applicable à la région arabe.

Ces textes sont précis et donnent un cadre et des instruments pour la mise en œuvre des rapports périodiques. La description du processus de présentation périodique des rapports (selon le document de travail WHC 98/CONF. 203/6), donne le canevas général applicable à toutes les régions sur la base duquel doivent être définis les plans d'action propres à chaque région:

II.1.1. Etablissement du calendrier par région

** la région arabe a été choisie au premier rang pour soumettre ses rapports au Comité lors de sa vingt-quatrième session de décembre 2000.*

II.1.2. Information des Etats parties

** note de rappel à envoyer au plus tôt à tous les Etats arabes parties de la Convention.*

II.1.3. le Secrétariat avec le concours des organisations consultatives et les compétences régionales élabore une stratégie pour le processus de présentation périodique des rapports.

** Ceci est le but de ce rapport.*

II.1.4. Un budget doit être prévu pour la mise en œuvre de la stratégie régionale.

** Ceci est l'un des objectifs de ce rapport.*

II.1.5. Date de soumission des rapports par les Etats parties

- *Elle est fixée pour la région arabe avant décembre 2000 afin que ces rapports soient examinés par le Comité lors de sa vingt quatrième session.*

II.1.6. Coordination par le Secrétariat

** Cette coordination est effective ; cependant le besoin se fait pressant pour créer une unité permanente chargée de la coordination et de la gestion des rapports périodiques pour toutes les régions.*

II.1.7. Les rapports périodiques seront versés dans le système intégré de gestion de l'information sur le patrimoine mondial.

** Ce système reste à créer.*

II.1.8. Transmission des rapports au Comité.

** Ceci se fera pour la région arabe avant la vingt-quatrième session du Comité (décembre 2000).*

III. Analyse commentaire des documents d'archives et recommandations

Comme décrit ci-dessus, préalablement à l'envoi des formulaires des rapports périodiques aux Etats parties, il fallait préparer un certain nombre de documents synthétiques permettant aux responsables chargés de ces rapports, d'avoir une vision exhaustive de l'évolution et de l'historique des relations entre les pays et la Convention.

Dans ce but, il est proposé de préparer pour chaque pays et chaque site un dossier contenant, les documents décrits et commentés ci-après.

III.1 Pourquoi ces documents

L'intérêt croissant du Comité depuis plus de 10 ans pour la mise en place du processus systématique de rapports périodiques et de suivi amène à s'intéresser à l'historique des relations entre la Convention du Patrimoine mondial et les Etats parties. C'est pourquoi, une analyse portant sur les archives de la région arabe au Secrétariat, a été entreprise. Celles de la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO et de l'ICOMOS n'ont pu être abordées. Ces archives sont donc loin d'être exhaustives et comportent notamment, certaines correspondances avec les Etats parties et les organisations consultatives, quelques rapports de missions, les formats d'inscription, les listes indicatives quand elles existent et surtout les procès-verbaux des sessions du Bureau et du Comité que nous avons étudié année par année entre 1979 et 1998.

L'objectif de cet examen était de recueillir l'information, la mettre en forme pour être mise à la disposition du Comité, des Etats parties et surtout de ceux chargés de l'élaboration et de la soumission des rapports périodiques.

III.2. Réflexions et philosophie du Comité du Patrimoine mondial

La réflexion sur les rapports périodiques amorcée en 1982, a abouti à des conclusions et à des résultats plus ou moins opérationnels en 1993. Cette année là, le Comité décida de consacrer pour la première fois un chapitre du budget au suivi systématique de l'état de conservation des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Le processus de soumission périodique des rapports prit forme lors des 21ème et 22ème sessions. Parallèlement, l'approche régionale fut recommandée afin d'inciter à la coopération régionale et favoriser les échanges d'informations entre les Etats d'une même région. Enfin, une méthodologie de suivi à la fois rigoureuse et flexible a été mise en forme pour permettre la prise en compte des particularités et des caractères régionaux.

Concernant la mise en œuvre des rapports périodiques, tout en mettant l'accent sur la responsabilité des Etats parties quant à la préparation des rapports périodiques, le comité a envisagé pour cette démarche, le recours en cas de besoin et à la demande des Etats parties, à des aides et avis extérieurs, via des consultants désignés par le Secrétariat et recrutés autant que possible dans la région même.

III.3. Nature et contenu des documents

Les documents complémentaires à la rédaction des rapports périodiques sont mis en forme à partir de la documentation du Secrétariat, sous formes de listes et de tableaux synoptiques présentés ci-après :

• <i>Document 1</i>	• <i>Liste régionale des biens arabes inscrits sur la liste du patrimoine mondial.</i>
• <i>Document 2</i>	• <i>Tableau des biens inscrits par pays et par type (naturel, culturel, mixte).</i>
• <i>Document 3</i>	• <i>Tableau des listes indicatives de la région arabe</i>
• <i>Document 4</i>	• <i>Revue d'extraits des recommandations et des décisions du Bureau et du Comité sur les inscriptions et les états de conservation des sites (exemple : l'Algérie).</i>
• <i>Document 5</i>	• <i>Revue d'extraits des recommandations et des décisions du Bureau et du Comité sur la coopération technique, les relations internationales et les listes indicatives (exemple : l'Algérie).</i>
• <i>Document 6</i>	• <i>Tableau récapitulatif général de l'assistance reçue par la région arabe.</i>
• <i>Document 7</i>	• <i>Liste des missions effectuées par pays et par site avec un résumé des recommandations.</i>
• <i>Document 8</i>	• <i>Comparaison des inscriptions reçues avec le nouveau Format d'inscription 97. Dans le cadre de ce nouveau format, reprise tel quel et réactualisation du formulaire d'inscription d'un bien arabe inscrit et archivé au CPM (exemple : Tunis).</i>
• <i>Document 9</i>	• <i>Formulaire de présentation des rapports périodiques sur l'application de la convention du patrimoine mondial, sous forme de questionnaire.</i>

III.4. Commentaires et recommandations

III.4.1 Documents 1,2 et 3 (voir Annexe 1)

Ces trois documents montrent l'existence d'un déséquilibre flagrant entre le nombre de biens inscrits au titre du patrimoine culturel et ceux inscrits au titre du patrimoine

naturel : sur 59 biens inscrits (dans le cadre de 52 inscriptions en 1998), seuls 3 biens sont naturels et 3 biens sont mixtes (aucun paysage culturel). Les 53 autres relèvent du patrimoine culturel dont 24 villes historiques, 25 sites archéologiques et seulement 4 monuments historiques.

Le même déséquilibre existe dans la répartition par pays : certains pays n'ont pas encore adhéré (E.A.U., Koweït) ; d'autres ont adhéré et n'ont pas encore inscrit de biens sur la liste du patrimoine mondial (Bahreïn, Qatar, Arabie Saoudite, Soudan); d'autres enfin, ont peu inscrit par rapport à leurs potentialités patrimoniales de valeur universelle (tel l'Irak avec son unique site).

Les biens de la région arabe inscrits sur la liste du patrimoine mondial sont-ils représentatifs de la diversité et de la richesse patrimoniale de cette région. Les listes indicatives existantes ne répondent pas à cette question, alors qu'à première lecture, la réponse ne peut être que négative.

III.4.1.1. Recommandations (Documents 1,2, et 3)

- 1. Nécessité de systématiser la mise à jour et d'harmoniser les listes indicatives tant à l'échelle des pays que des sous-régions (Maghreb - Machreq – Péninsule arabe) et de toute la région arabe.***
- 2. Rechercher une meilleure répartition lors des inscriptions entre les divers types de biens et plus particulièrement entre les biens culturels et naturels; aussi, une répartition plus équitable et représentative de la diversité patrimoniale entre pays arabes et en proportion avec les biens inscrits dans d'autres régions du monde.***
- 3. Réactualiser les formats d'inscription des biens déjà inscrits sur la liste du patrimoine mondial, en fonction du nouveau formulaire de 1997.***
- 4. Prendre beaucoup plus en compte la notion d'authenticité telle que définie dans le document de Nara (déclaration de Nara, novembre 1994), tout en s'adaptant aux spécificités éventuelles du patrimoine de la région arabe.***

III.4.2. Documents 4, 5, 6 et 7 (voir Annexe 1)

Ces tableaux confectionnés à partir des archives disponibles, ne reflètent pas complètement l'état réel de la coopération technique, de la coopération internationale et des missions exécutées durant les vingt dernières années dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial ; plus particulièrement en matière de rapports sur l'état de conservation des biens inscrits.

Ils permettent néanmoins de relever l'absence de fichiers rationnels et organisés sur chaque site inscrit et sur chaque pays adhérent à la Convention. Ces fichiers manquants auraient dû consigner toutes les informations sur les biens et les pays, gardant ainsi une mémoire et servant de référence pour toute décision concernant un bien ou un pays. En effet, aucun suivi ne peut être effectué en l'absence d'archives ordonnées. Aucune politique à plus ou moins long terme, ne peut être préconisée faute de données sûres et précises sur les changements et incidents connus pour un site depuis son inscription.

Toutefois, bien qu'incomplets ces documents doivent servir pour la mise en œuvre des rapports périodiques. Ils seront très utiles dans les contacts avec les responsables locaux. Ils serviront aussi d'aide mémoire sur l'historique des relations que les pays et les sites ont eues avec le Secrétariat.

III.4.2.1. Recommandations (Documents 4, 5, 6 et 7)

- 1. Nécessité d'organiser au Secrétariat un archivage systématique et ordonné de tous ces documents, en faisant appel, le cas échéant, aux Etats parties et aux organisations consultatives, pour les étoffer et les compléter.***
- 2. Etablir le fichier des biens inscrits et ceux des listes indicatives ou ayant fait l'objet de demandes d'inscription et y consigner toutes les informations concernant chaque bien, chaque pays et la région auxquels ils appartiennent. Priorité devrait être donnée à l'état de conservation.***

III.4.3. Document.8 (voir Annexe 1)

C'est le même document descriptif du nouveau format d'inscription des biens (97) qui est présenté sous forme de tableaux, sans en altérer le contenu, mais pour en faciliter l'utilisation et le rendre plus exploitable.

Comparé aux premiers formulaires ayant servi pour l'inscription des biens sur la liste du patrimoine mondial, ce format mis au point en 1997, paraît plus contraignant pour les autorités responsables du bien, plus exigeant en matière de documentation à fournir et plus précis quant aux mesures et aux dispositions diverses destinées à garantir le respect de la pérennité et des valeurs pour lesquelles le Comité consent à l'inscription de biens sur la liste du Patrimoine mondial.

La nouvelle rigueur exigée dès avant l'inscription du bien par le Format 97, se trouve largement justifiée au moment où l'Etat partie est appelé à rendre compte de l'application des dispositions de la Convention en matière de conservation, lors des rapports périodiques. Le formulaire d'inscription constitue alors, le contrat moral et le document de référence avant tout rapport sur l'état du bien.

III.4.3.1. Recommandations (Document 8)

- 1. Pour les besoins des rapports périodiques, il s'avère nécessaire de réviser et compléter les anciens formulaires ayant servi à l'inscription des biens figurant sur la liste actuelle des biens de la Région arabe. Cette révision devrait les mettre à jour conformément au nouveau format de 1997. La planification de cette opération de mise à jour sera fonction des moyens et des ressources réciproques des Etats parties et du Secrétariat.***
- 2. Mettre à profit le processus d'élaboration des rapports périodiques et les missions à effectuer dans ce cadre, pour entreprendre et/ou démarrer la révision des formulaires d'inscription, compléter la documentation et mettre à jour l'information disponible sur les biens inscrits.***

III.4.4. Document- 9 (voir Annexe 1)

C'est le même document descriptif du formulaire de soumission des rapports périodiques, qui est présenté sous forme de tableaux, sans en altérer le contenu, mais pour en faciliter l'utilisation et le rendre plus exploitable.

La section I de ce document porte sur l'application de la Convention par l'Etat partie. Elle est remarquablement conçue et permet, si elle est bien expliquée, de faire un point réel de l'état des relations avec la Convention.

Pour la section II, on relèvera ici la même rigueur et la même structure que celle du nouveau format d'inscription (97). Une telle similitude dans la présentation des deux formulaires permet de renvoyer à chaque fois le rapport périodique au formulaire d'inscription afin d'opérer les comparaisons qui se doivent entre l'état initial du bien, les engagements de l'Etat signataire avant son inscription et l'évolution subie par le bien des années plus tard.

III.4.4.1. Recommandation (document 9)

- 1. Etant donné que les premiers biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial qui feront l'objet de rapports périodiques selon le format décidé par le conseil sont ceux de la région arabe, il conviendrait de multiplier les efforts pour assister ces Etats et les aider à réaliser ces rapports dans les conditions les plus favorables possibles en tenant compte à la fois de la complexité de l'opération et du soin extrême avec lequel elle doit être menée.*

IV- Programme opérationnel et calendrier d'exécution

Il s'agit des actions concrètes programmées afin d'aboutir à la soumission des rapports périodiques par les Etats arabes, parties à la Convention selon un calendrier précis et dans les délais impartis (décembre 2000).

Ce programme démarrera immédiatement après l'approbation du plan d'action par la 23^e session du Comité en décembre 1999 et s'achèvera en décembre 2000 avec l'adoption des rapports périodiques par la 24^e session du Comité en décembre 2000.

IV.1 Le Calendrier

du 10 au 30 octobre 1999	<i>* Mise au point définitive du plan d'action et envoi des documents aux membres du Comité.</i>
Début décembre 99 à fin janvier 2000	<i>* adoption du plan d'action par le Comité. * envoi des invitations aux Etats parties et à tous les participants à une réunion régionale devant se tenir à Beyrouth (LIBAN) accompagnées des dossiers sur la préparation des rapports périodiques.</i>
le 28 février et le 1er mars 2000	<i>* préparation à Paris de la <u>réunion régionale</u> au bureau de l'Unesco à Beyrouth (LIBAN) par le Secrétariat et les consultants de suivi.</i>
du 2 au 5 mars 2000	<i>* préparation à Beyrouth de la <u>réunion régionale</u> par le Secrétariat et les consultants de suivi.</i>
du 6 au 9 mars 2000	<i>*réunion régionale de Beyrouth sur les rapports périodiques avec la participation des représentants des Etats parties.</i>
du 12 au 31 mars 2000	<i>*mise au point des missions des experts chargés de l'animation des <u>réunions nationales</u> et préparation des dossiers par bien et par pays par le Secrétariat et les consultants de suivi.</i>
du 1er avril au 30 juin 2000	<i>* organisation des réunions nationales dans les Etats ayant des biens inscrits.</i>
15 août 2000	<i>* dernier délai pour recevoir les rapports des Etats par le canal officiel.</i>
du 15 août au 30 août 2000	<i>* analyse et synthèse des rapports périodiques par le Secrétariat et les consultants de suivi.</i>
15 septembre 2000	<i>* rédaction finale du rapport régional à transmettre au Comité.</i>
Décembre 2000	<i>* Examen par la 24^e session du Comité du rapport régional.</i>

A l'intérieur de ce calendrier deux actions essentielles permettent d'engager le processus de préparation des rapports périodiques :

- 1) une réunion régionale
- 2) des réunions nationales

Les autres dates du calendrier concernent les procédures de préparation de ces réunions et de leur suivi jusqu'à l'élaboration du rapport régional et sa soumission au Comité en décembre 2000.

IV.2 Réunion régionale de Beyrouth (6 - 9 mars 2000)

C'est l'événement le plus important. Il est conçu pour être la principale réunion préparatoire d'information et de décision à laquelle participeront, outre des représentants des Etats arabes à raison d'un représentant par Etat, des responsables du Secrétariat, les consultants chargés de la conception et de la mise en œuvre du Plan d'action. Eventuellement

des représentants des organes de consultation (ICCROM, ICOMOS, UICN ainsi que l’ALECSO en qualité d’organisation culturelle régionale intéressée par les affaires du patrimoine de la région), pourraient être invités.

Seront ainsi conviés tous les Etats arabes parties de la Convention avec ou sans sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial, auxquels se rajouteront les Emirats Arabes Unis et le Koweït qui ont exprimé le désir d’adhérer très prochainement à la Convention.

IV.2.1. objectifs de la réunion :

1. Expliquer aux représentants dûment accrédités par leurs pays le Plan d’action régional adopté par le Comité en sa vingt-troisième session (décembre 1999).
2. Obtenir l’adhésion de leurs pays au programme opérationnel ainsi que leur participation active à ce programme.
3. Promouvoir la coopération régionale notamment par l’échange d’informations et d’expériences dans le cadre de l’application de la Convention et plus particulièrement en matière de rapports périodiques et de suivi.
4. Présenter et expliquer le format pour la soumission des rapports périodiques.
5. Définir les besoins particuliers de la région dans le domaine de l’assistance en vue de la création d’organes de suivi systématique et l’élaboration des rapports périodiques.

IV.2.2. Etats invités et biens inscrits avant 1993

IV.2.2.1. Les Etats

Les Etats suivants seront invités à mandater des délégués (soit 18 au total) :

ETATS INVITES	Nombre de Biens inscrits Avant 1993
ALGERIE	6 biens culturels inscrits + 1 bien mixte
BAHRAIN	aucun bien inscrit
EGYPTE	5 biens culturels inscrits
EMIRATS ARABES UNIS	aucun bien inscrit
IRAK	1 bien culturel inscrit
JORDANIE	2 biens culturels inscrits
KOWEIT	aucun bien inscrit
LIBAN	4 biens culturels inscrits
JAMAHIRYAH ARABE LIBYENNE	5 biens culturels inscrits
MAROC	3 biens culturels inscrits
MAURITANIE	1 bien naturel inscrit
OMAN	2 biens culturels inscrits
QATAR	aucun bien inscrit
ARABIE SAOUDITE	aucun bien inscrit
SOUDAN	aucun bien inscrit
SYRIE	4 biens culturels inscrits
TUNISIE	6 biens culturels inscrits + 1 bien naturel
YEMEN	3 biens culturels inscrits
Total: 18 pays	41 biens culturels, 1 bien mixte, 2 biens naturels

IV.2.2.2. Les Biens inscrits avant 1993

Sur les 45 inscriptions enregistrées jusqu'à fin 1992, on compte 44 biens protégés et grâce aux dispositions de la Convention du patrimoine mondial, les 3 sites du Sultanat d'Oman : Bat, Al-Khutm et Al-Ayn (n° 29,30 et 31), ayant fait l'objet d'une inscription groupée.

Tableau de répartition des biens :

Nom du Bien	Date d'inscription	Critères d'inscription
ALGERIE		
1. La Kalâa des Béni Hammad	1980	[C iii]
2. Tassili n'Ajjer	1982	[N ii,iii / C i,iii]
3. Vallée du M'Zab	1982	[C ii,iii,v]
4. Djémila	1982	[C iii,iv]
5. Tipasa	1982	[C iii,iv]
6. Timgad	1982	[C ii,iii,iv]
7. Casbah d'Alger	1992	[C ii,v]
EGYPTE		
8. Memphis et sa nécropole - les zones des pyramides de Guizeh à Dahchour	1979	[N i,iv]
9. Thèbes antique et sa nécropole	1979	[C i,iii,vi]
10. Monuments de Nubie d'Abou Simbel à Philae	1979	[C i,iii,vi]
11. Le Caire islamique	1979	[C i,v,vi]
12. Abou Mena	1979	[C iv]
IRAK		
13. Hatra	1985	[C ii,iii,iv,vi]
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE		
14. Site archéologique de Leptis Magna	1982	[C i,ii,iii]
15. Site archéologique de Sabratha	1982	[C iii]
16. Site archéologique de Cyrène	1982	[C ii,iii,vi]
17. Sites rupestres de Tadrart Acacus	1985	[C iii]
18. Ancienne ville de Ghadamès	1986	[C v]
JORDANIE		
19. Petra	1985	[C i,iii,iv]
20. Qusair Amra	1985	[C i,iii,iv]
LIBAN		
21. Anjar	1984	[C iii,iv]
22. Baalbek	1984	[C i,iv]
23. Byblos	1984	[C ii,iv,vi]
24. Tyr	1984	[C iii,vi]
MAROC		
25. Médina de Fès	1981	[C ii,v]
26. Médina de Marrakech	1985	[C i,ii,iv,v]
27. Ksar d'Aït-Ben-Haddou	1987	[C iv,v]
MAURITANIE		
28. Parc national du banc d'Arguin	1989	[N ii,iv]
OMAN		
29. Fort de Bahla	1987	[C iv]
30. Sites archéologiques de Bat, Al-Khutm et Al-Ayn	1988	[C iii,iv]
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE		
31. Ancienne ville de Damas	1979	[C i,ii,iii,iv,vi]
32. Ancienne ville de Bosra	1980	[C i,iii,vi]
33. Site de Palmyre	1980	[C i,ii,iv]
34. Ancienne ville d'Alep	1986	[C iii,iv]
TUNISIE		
35. Médina de Tunis	1979	[C ii,iii,v]
36. Site archéologique de Carthage	1979	[C ii,iii,vi]
37. Amphithéâtre d'El Jem	1979	[C iv,vi]
38. Parc national de l'Ichkeul	1980	[N iv]
39. Cité punique de Kerkouane et sa nécropole	1985;1986	[C iii]
40. Médina de Sousse	1988	[C i,ii,iii,v,vi]
41. Kairouan	1988	[C i,ii,iii,v,vi]
YEMEN		
42. Vieille ville de Sana'a	1986	[C iv,v,vi]
43. Ancienne ville de Shibam et son mur d'enceinte	1982	[C iii,iv,v]
44. Ville historique de Zabid	1993	[C ii,iv,vi]

IV.2.2.3. Autres participants

Outre les représentants des Etats, seront présents en tant qu'organisateur et animateurs des débats :

- le Directeur adjoint du Centre du Patrimoine mondial (en charge des Etats arabes),
- le chargé du Rapport périodique au Centre du Patrimoine mondial,
- les deux consultants chargés du suivi,
- éventuellement, les représentants des organisations consultatives : l'ICCROM, l'ICOMOS, et l'UICN,
- éventuellement un représentant de l'ALECSO

IV.2.2.4. Durée et ordre du jour

La réunion durera trois jours et les travaux se dérouleront en cinq séances interrompues par la visite du vieux Beyrouth.

L'ordre du jour sera réparti comme suit :

1ère séance : Thèmes à débattre

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • discours d'ouverture • présentation de l'ordre du jour de la réunion, ses objectifs, la méthodologie et le processus des rapports périodiques ainsi que le programme d'action. | <ul style="list-style-type: none"> • présentation de la documentation figurant dans les dossiers distribués aux participants (documents 1 à 9) . • discussion générale. |
|---|---|

2ème séance : Thèmes à débattre

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • harmonisation des listes indicatives de la région arabe. • nouveau formulaire d'inscription sur la liste du patrimoine mondial comparé avec les anciens formulaires ayant servi pour l'inscription des 45 biens arabes objets des rapports périodiques. | <ul style="list-style-type: none"> • difficultés de la mise à jour et besoins pour atteindre cet objectif. • opportunités de la coopération régionale interarabe, de la coopération internationale ainsi que celle avec le Centre du patrimoine mondial. |
|--|--|

3ème séance : Thèmes à débattre

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • étude du format de « présentation périodique des rapports sur l'application de la Convention du patrimoine mondial ». • discussion des difficultés qu'il pourrait soulever et sur la manière d'y répondre lors de la préparation des rapports périodiques. | <ul style="list-style-type: none"> • recommandations pratiques pour pallier à ces difficultés et définition des besoins à l'échelle de la région arabe. • modalités pratiques pour les coopérations, interarabe, internationale et avec le Centre du patrimoine mondial. |
|---|--|

4ème séance : Thèmes à débattre

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• les réunions nationales qui suivront la réunion régionale de Beyrouth : objectifs, méthodologie et organisation des réunions et des visites des biens, calendriers, contributions réciproques, des Etats, du Centre, des experts et d'autres partenaires éventuels. | <ul style="list-style-type: none">• procédures des demandes d'assistance en matière d'élaboration des rapports périodiques par les Etats parties et modalités d'octroi par le Centre de cette assistance.• procédures et délais pour la remise des rapports par les Etats. |
|---|---|

5ème séance : Thèmes à débattre

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• synthèse, recommandations• approbation du rapport | <ul style="list-style-type: none">• clôture officielle. |
|--|---|

IV.3. Les réunions nationales

IV.3.1. objectifs

Elles seront organisées par un consultant délégué par le Secrétariat et sont destinées, après la réunion régionale, à réunir les gestionnaires des biens ainsi que les responsables nationaux ou locaux directement concernés par la conservation des sites, leur entretien, leur mise en valeur et leur exploitation.

Le consultant désigné d'un commun accord entre l'Etat concerné et le Secrétariat aura ainsi pour tâches principales :

IV.3.1.1. Présentation

Présenter aux participants le format sur la présentation périodique des rapports sur l'application de la Convention du patrimoine mondial.

IV.3.1.2. Coopération

Coopérer avec les autorités nationales et les assister dans l'élaboration des rapports périodiques.

IV.3.1.3. Visites des biens

Visiter les biens objets des rapports périodiques et fournir aux autorités nationales, aux gestionnaires des biens et aux responsables concernés, ses avis et ses évaluations quant à leur état de conservation et en faire rapport au Comité.

IV.3.1.4. Besoins

Définir avec les responsables des biens leurs besoins particuliers, notamment en assistances diverses. L'assistance pour l'évaluation des besoins pourrait être étendue, si les autorités nationales le demandaient, à l'amélioration des dispositions législatives, des règlements administratifs et des systèmes de gestion et de suivi qu'elles souhaiteraient adopter en vue de garantir la bonne conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

IV.3.2. Les Etats

Seuls les 12 Etats ayant des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial seront concernés par ces réunions.

L'Algérie, l'Egypte, l'Irak, la Jamahiriya Arabe Libyenne, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Mauritanie, Oman, la République Arabe Syrienne, la Tunisie et le Yémen.

IV.3.3. Durée et calendrier des missions des Consultants

La durée des missions qu'effectueront les consultants dans chacun des douze pays précités variera entre 1 et 2 semaines par mission selon le nombre de sites et les distances les séparant dans chaque pays, auxquelles se rajouteront une semaine pour l'élaboration des rapports de mission. Au total, 26 semaines réparties en : 14 semaines pour les déplacements et 12 semaines pour la rédaction des rapports.

A titre indicatif un projet de calendrier a été établi où les missions ont été programmées sur trois mois avec un nombre de consultants réduit, (à raison de deux missions par consultant), afin d'une part, de faciliter la cohérence et la gestion de ces missions et d'autre part, d'obtenir assez rapidement des rapports aussi homogènes que possible et d'exploitation plus aisée.

Consultants	Avril 2000				Mai 2000				Juin 2000			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
	ALGERIE								YEMEN			
CONSULTANT 1												
	SYRIE								LIBAN			
CONSULTANT 2												
	IRAK								TUNISIE			
CONSULTANT 3												
	LIBYE								SYRIE			
CONSULTANT 4												
	EGYPTE								MAROC			
CONSULTANT 5												
	OMAN								IRAK			
CONSULTANT 6												

 Semaines de déplacement dans les pays

 Semaines de préparation des rapports

V- Budget

Ce budget reprend tous les elements du Plan d'action y compris certains des frais du secrétariat de suivi

REUNIONS DES ETATS PARTIES

A. REUNION REGIONALE A BEYROUTH

Rubrique	Intitulé	Détail	Total
I.PERSONNEL INVITE			
I.1.Invités officiels	1 invité par Etat Partie	18+2 pers	20 pers.
I.2.Personnel CPM			2 pers.
	Directeur adjoint (chargé Etats Arabes)	1 pers.	
	Chargé du Rapport Périodique	1 pers.	
TOTAL PERSONNEL DEPLACE			22 pers.
II.BUDGET			
II.1.Invités officiels			
	II.1.1.Voyages avions	20 billetsx1000\$	\$ 20,000.00
	II.1.2.Per diem	20 pers.x4j.x140\$	\$ 11,200.00
	II.1.3.T/A	20 pers.x96\$	\$ 1,920.00
TOTAL II.1			\$ 23,120.00
II.2.Personnel CPM			
	II.2.1.Voyages avions	2 billetsx1000\$	\$ 2,000.00
	II.2.2.Per diem - directeur	150\$x4j	\$ 600.00
	- autre	140\$x4j	\$ 560.00
	II.2.3.T/A	2 pers.x96\$	\$ 192.00
TOTAL II.2			\$ 3,352.00
II.3.Consultants			
	II.3.1.Voyages avion	2 billetsx1000\$	\$ 2,000.00
	II.3.2.Per diem	140\$x14j	\$ 1,960.00
	II.3.3.T/A	2 pers.x96\$	\$ 192.00
TOTAL II.3			\$ 4,152.00
II.4.Honoraires Consultants			
	II.4.1.Daoulatli	1244\$x2sem.	\$ 2,488.00
	II.4.2.Saliba	1133\$x2sem.	\$ 2,266.00
TOTAL II.4			\$ 4,754.00
II.5.Divers			
	II.5.1.Reproductions /traductions	Forfait	\$ 2,000.00
	II.5.2.Secrétariat bureau Beyrouth	Forfait	\$ 1,500.00
	II.5.3.Interprétation	313\$x4x3j	\$ 3,750.00
	II.5.4.Imprévus	50\$x40pers.	\$ 2,000.00
TOTAL II.5 (provisoire)			\$ 9,250.00
GRAND TOTAL A			\$ 54,568.00

B.REUNIONS NATIONALES DANS CHAQUE PAYS VISITE

PAYS	Réunion Nationale	Rapport	Total
I.CONULTANTS POUR VISITES AUX ETATS MEMBRES			
I.1.ALGERIE	2 semaines	1 semaine	3 semaines
I.2.EGYPTE	2 semaines	1 semaine	3 semaines
I.3.IRAK	1 semaine	1 semaine	2 semaines
I.4.JORDANIE	1 semaine	1 semaine	2 semaines
I.5.LIBAN	1 semaine	1 semaine	2 semaines
I.6.LIBYE	1 semaine	1 semaine	3 semaines
I.7.MAURITANIE	1 semaine	1 semaine	2 semaines
I.8.MAROC	1 semaine	1 semaine	3 semaines
I.9.OMAN	1 semaine	1 semaine	2 semaines
I.10.SYRIE	1 semaine	1 semaine	2 semaines
I.11.TUNISIE	1 semaine	1 semaine	2 semaines
I.12.YEMEN	1 semaine	1 semaine	2 semaines
TOTAL	14 semaines	12 semaines	26 semaines

Rubrique	Intitulé	Détail	Total
II.BUDGET			
II.1.Consultants			
	II.1.1.Billets d'avions	12x1.000\$	\$ 12,000.00
	II.1.2.Per diem	14 sem.x7j.x150\$	\$ 14,700.00
	II.1.3.T/A	12x96\$	\$ 1,152.00
	II.1.4.Honoraires	26 sem.x1100\$	\$ 28,600.00
GRAND TOTAL B			\$ 56,452.00

C.SECRETARIAT DE SUIVI

Rubrique	Intitulé	Détail	Total
I.PERSONNEL REQUIS			
	I.1 secrétaire.		
II.BUDGET			
II.1.Secrétaire de suivi			
	II.1.1.Salaires et charges	4 moisx3.300\$	\$ 13,200.00
GRAND TOTAL C			\$ 13,200.00

D.CONSULTANTS DE SUIVI

Rubrique	Intitulé	Détail	Total
I.CONCONSULTANTS 2 Personnes			
	I.1.A. Daoulatli		
	I.2.H. Saliba		

II.BUDGET

II.1.Honoraires et frais			
	II.1.1.Daoulatli honoraires	1244\$x6sem.	\$ 7,464.00
	II.1.2.Saliba honoraires	1133\$x13sem.	\$ 14,729.00
	II.1.3.Voyages avions Daoulatli	2 billetsx400\$	\$ 800.00
	II.1.4.T/A Daoulatli	2 x 96\$	\$ 192.00
	II.1.5.Per diem Daoulatli	42j x 192\$	\$ 8,064.00
GRAND TOTAL D			\$ 31,249.00

E.DIVERS

Rubrique	Intitulé	Détail	Total
I.BUDGET			
	1.Imprévus		\$ 10,000.00
	2.Traductions rapport (anglais)	100pagesx180F	\$ 3,000.00
	3.Production rapport et publication	350ang+250fr = 600epl x 100F	\$ 10,000.00
GRAND TOTAL E			\$ 23,000.00

TOTAL GENERAL (A+B+C+D+E) - (provisoire)		\$ 178,529.00
---	--	----------------------

ANNEXE 1

SITES ARABES

EXEMPLES DE DOSSIER POUR LA PREPARATION DES RAPPORTS PERIODIQUES
PAR LES ETATS PARTIES

• <i>Document 1</i>	• <i>Liste régionale des biens arabes inscrits sur la liste du patrimoine mondial.</i>
• <i>Document 2</i>	• <i>Tableau des biens inscrits par pays et par type (naturel, culturel, mixte).</i>
• <i>Document 3</i>	• <i>Tableau des listes indicatives de la région arabe</i>
• <i>Document 4</i>	• <i>Revue d'extraits des recommandations et des décisions du Bureau et du Comité sur les inscriptions et les états de conservation des sites (exemple : l'Algérie).</i>
• <i>Document 5</i>	• <i>Revue d'extraits des recommandations et des décisions du Bureau et du Comité sur la coopération technique, les relations internationales et les listes indicatives (exemple : l'Algérie).</i>
• <i>Document 6</i>	• <i>Tableau récapitulatif général de l'assistance reçue par la région arabe.</i>
• <i>Document 7</i>	• <i>Liste des missions effectuées par pays et par site avec un résumé des recommandations.</i>
• <i>Document 8</i>	• <i>Comparaison des inscriptions reçues avec le nouveau Format d'inscription 97. Dans le cadre de ce nouveau format, reprise tel quel et réactualisation du formulaire d'inscription d'un bien arabe inscrit et archivé au CPM (exemple : Tunis).</i>
• <i>Document 9</i>	• <i>Formulaire de présentation des rapports périodiques sur l'application de la convention du patrimoine mondial, sous forme de questionnaire.</i>

SECONDE PARTIE

EXERCICE DE SUIVI PERIODIQUE DES SITES AFRICAINS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

1. Introduction

Afin de prendre en compte les étroites interactions existant entre les aspects naturels, culturels et spirituels des patrimoines africains, dont l'importance a été soulignée à plusieurs reprises, depuis la 18^{ème} session du Comité du Patrimoine Mondial (Phuket, 1994) et rappelée au cours des réunions de Stratégie globale (adoptée par le Comité du Patrimoine mondial, en 1994) pour établir une Liste représentative (Harare, Zimbabwe, 1995 ; Addis-Abeba, Ethiopie, 1997 ; Porto-Novo, Bénin, 1998 ; Tiwi, Kenya, 1999 ; Niamey, Niger, 1999), il a paru opportun de grouper, dans un même exercice, les suivis des différentes catégories de sites africains, naturels, culturels et mixtes.

Cet exercice de suivi concerne tous les sites africains inscrits antérieurement à 1994. Il s'agit donc d'un ensemble de 18 Etats parties de la région africaine, disséminés sur l'ensemble du continent. Deux sites transfrontaliers sont partagés par la Guinée et la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Zambie et le Zimbabwe, d'autre part. Quarante sites africains sont concernés par cet exercice : 23 sites naturels, 16 sites culturels et 1 site mixte (liste des sites et Etats parties en Annexe 1)

2. Objectifs généraux de l'exercice de suivi périodique

Ces objectifs peuvent être appréciés en fonction des différents destinataires de l'exercice :

- *Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial* : Meilleure gestion du site, planification mieux organisée, diminution du nombre des interventions d'urgence et ponctuelles, et réduction des coûts grâce à une conservation préventive. Participation active des responsables locaux.
- *Etat partie* : Meilleure politique concernant le patrimoine mondial, planification mieux organisée, meilleure gestion du bien et conservation préventive. Participation active des responsables nationaux.
- *Région* : Coopération régionale, meilleure définition des politiques et activités régionales du patrimoine mondial en fonction des besoins spécifiques de la région. Prise de conscience des complémentarités régionales.
- *Comité/Secrétariat* : Meilleure compréhension des conditions de conservation du bien et de ses besoins à l'échelon national et régional. Politique et prise de décision mieux adaptées.

3. Approche Stratégique de l'exercice de suivi périodique

L'exercice de suivi périodique est "une contribution volontaire des Etats parties à la Convention de 1972" réalisée à la demande du Comité, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention et coordonnée par le Secrétariat de la Convention du Patrimoine Mondial. Les activités de suivi périodique seront coordonnées par le Secrétariat, en coopération avec les Etats parties, en ayant recours à des services consultatifs nécessaires pour assurer la mise en oeuvre des différentes étapes du projet (paragraphe 73 et 74 des Orientations).

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la 22^{ème} session du Comité, l'approche proposée pour réaliser le suivi périodique des sites africains du Patrimoine mondial est la suivante :

- *Préparation d'un formulaire spécifique*

A partir du formulaire de suivi adopté par le Comité, les rubriques seront formulées de façon à prendre en compte les caractéristiques de la région africaine et de façon à inciter le destinataire à apporter des réponses exhaustives et à en faciliter l'exploitation informatique. Ce formulaire spécifique sera soumis aux Etats parties (Section I) et aux gestionnaires de sites (Section II), avec un calendrier de mise en oeuvre. Les Etats recevront également les informations disponibles au Secrétariat relatives à chaque site, et à l'assistance internationale reçue au titre du Fonds du Patrimoine mondiale pendant la période couverte par l'exercice.

Objectifs : Sensibiliser les Etats parties à la problématique de suivi et réaliser la mise en oeuvre de l'article 29 de la Convention de 1972 et du paragraphe 69 des Orientations. Obtenir un corpus de données relatives à la mise en oeuvre de la Convention dans chaque Etat Partie.

Ces formulaires seront envoyés aux Ministères de tutelles et aux gestionnaires de sites, et devront être traités par les gestionnaires de sites concernés, avant chaque atelier régional

- *Collationnement des premiers résultats et réalisation d'une analyse de ces données.*

Objectifs : Constituer et organiser un corpus de données, puis en effectuer l'analyse, en fonction des objectifs définis par la Convention, par le Comité et les Orientations. Ce corpus d'information sera organisé en base de données, à partir d'informations disponibles au Secrétariat, et celles fournies par le Etats parties pourra servir de référence pour les exercices de suivi périodique ultérieurs de la région.

- *Ateliers régionaux*

Ces ateliers réuniront les gestionnaires de sites naturels et culturels. Ils auront pour but d'explicitier la méthodologie et faciliter l'élaboration de la seconde partie du questionnaire (Section II) et contribuer à homogénéiser de la rédaction de ceux-ci. Les ateliers régionaux permettront de poser la problématique en termes de zone biogéographique et d'approche régionale. Ils permettront de développer des points comme la participation des populations locales ou les activités de développement qui n'étaient pas toujours clairement identifiés au moment de l'inscription. Au cours de ces ateliers, les information sur l'ensemble des aides internationales dont a bénéficié le pays ou les sites seront également demandées.

Objectifs : Sensibiliser les gestionnaires de sites du patrimoine mondial - Homogénéiser les présentations de suivis par sites - Faire participer les gestionnaires à l'activité de suivi (formation) - Objectiver avec eux les points forts, les lacunes et les besoins de la gestion des sites du Patrimoine Mondial - Créer une prise de

conscience des complémentarités régionales au niveau des sites et des Etats parties - Impliquer directement les responsables locaux et nationaux afin de stimuler leur participation et leur prise de responsabilités dans les activités de gestion, de conservation et de développement.

A l'issue de ces ateliers régionaux, la seconde rédaction des formulaires sera effectuée par les responsables nationaux, et adressés au Secrétariat. Cette démarche permettra de former les gestionnaires de sites aux enjeux de conservation définis dans le cadre de la Convention, et d'obtenir en fin d'exercice des documents substantiels, exploitables pour la conservation des sites. Les gestionnaires recevront des avis et commentaires sur les formulaires qu'ils auront remplis, afin qu'ils puissent le mettre au point dans leur forme finale.

- *Analyse des informations contenues dans les formulaires.*

Objectifs : Répertorier les données contenues et constituer une base de données informatique - Réaliser une comparaison intra-site (entre l'inscription et le présent) et inter sites - Repérer les points forts et les carences des méthodes de gestion – Repérer, autant que faire se peut, des indicateurs clé utilisables pour caractériser l'état de conservation des sites africains. Définir les méthodes minimales de suivi régulier des sites naturels et culturels africains – Préciser l'implication de la population locale dans la gestion des sites – Identifier les sites à problèmes pour lesquels une attention accrue est nécessaire et où une assistance au suivi sera recommandée - Définir la contribution des sites au développement du pays.

- *Réalisation d'une synthèse pour la région Afrique*

Les résultats de l'analyse permettront de réaliser une synthèse de l'état de conservation des sites, incluant conclusions et recommandations. Afin de maintenir la relation interactive, initiée lors des ateliers régionaux, le document de synthèse sera également communiqué pour information et commentaire aux gestionnaires concernés.

Objectifs : Faire un bilan de l'état des sites - Définir les grandes lignes des carences en matière de conservation et de développement - Faire des recommandations en vue d'améliorer les points négatifs et de disséminer les points positifs – Identifier les actions de formation nécessaires et les possibilité d'échanges d'expertise régionaux et sous régionaux, et des activités qui pourraient être menées en réseau .

- *Préparation du rapport de l'exercice de suivi périodique*

Objectifs : Présenter de façon claire et synthétique l'état de mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial et l'état des sites culturels et naturels de la Liste dans la Région africaine, à des publics différents (membres du Comité, états parties, gestionnaires, chercheurs, grand public, notamment en Afrique).

Le rapport fera partie des documents de la 25^{ème} session du Comité du Patrimoine Mondial. Afin de permettre au Comité de se faire une opinion claire de l'état de conservation des sites africains, une présentation informatisée concise du rapport est envisagée (Power Point ou Canvas).

Afin de rendre accessible les informations issues du suivi au Comité et à un public aussi large que possible, la médiatisation du rapport est envisagée sous forme de CD-Rom

(accès à un large public, à faible coût) et à travers une mise à disposition sur le réseau Internet (format PDF, par exemple).

4. Mise en œuvre de l'exercice de suivi périodique

Dix-huit pays, regroupant 40 sites, sont directement concernés par cet exercice. Afin d'évaluer la diversité et l'importance des actions à réaliser pour atteindre les objectifs, l'exercice a été divisé en 7 phases. L'objet de chaque phase, les intervenants et les lieux et dates sont indiqués ci-après.

1999

Phase 1 Préparation de l'exercice

Le Secrétariat avec le soutien de services consultatifs adaptera et mettra en forme définitive un questionnaire établi sur la base du formulaire de suivi périodique, et fournira des informations disponibles au Secrétariat, relatives aux propositions d'inscriptions, leur évaluation et les montants alloués au titre de l'Assistance internationale par le Fonds du Patrimoine mondial.

Envoi des questionnaires aux Etats parties : **Décembre 1999**

Phase 2 Exploitation des premières réponses aux questionnaires

Analyse des réponses obtenues au niveau des Etats parties ; exploitations des données archivées au Secrétariat ; constitution de la base de données relative au suivi des relations Etats parties africains / Convention

2000

Phase 3 Ateliers régionaux

- *Deux ateliers régionaux* sont envisagés, en fonction des spécificités naturelles, linguistiques et culturelles des sous-ensembles géographiques :
Afrique de l'Ouest francophone ;
Afrique orientale anglophone.

Ces deux ateliers seront organisés à proximité d'un site du Patrimoine mondial, pour illustrer l'exercice par des activités de terrain, et dans le cadre des réunions d'experts, auxquelles participeront les gestionnaires de sites naturels, et qui seront financées en l'an 2000 par des ressources financières mises à la disposition du Secrétariat par la France et les Etats Unis d'Amérique. Les gestionnaires de sites naturels dont les frais de voyage auront déjà été couverts par les budgets de ces deux réunions, prolongeront leur séjour de quatre jours. Aussi, leurs frais de voyage ne seront pas imputés au Fonds du patrimoine mondial.

L'atelier constituera, de ce fait, une action de formation spécifique des gestionnaires à l'activité de suivi de leurs sites. Durée: Quatre jours

- *Participants recommandés :*

Chaque atelier sera animé par, au moins, un fonctionnaire du Secrétariat et un consultant international. Les participants seront constitués de gestionnaires des sites impliqués dans l'exercice de suivi (un par site) .

Budget prévisionnel de l'atelier : Perdiem des gestionnaires de sites naturels, voyage et perdiem des gestionnaires de sites culturels et voyage et honoraires d'un consultant international.

- *Programme prévisionnel de chaque atelier :*

Présentation de l'activité de suivi périodique dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention

Présentation de chaque site sélectionné

Définition des éléments communs aux sites présentés (problèmes et réalisations)

Débat méthodologique

Mise au point de chaque formulaire de site

Elaboration des conclusions et recommandations de l'atelier

Rapport d'activité.

- *Atelier 1 "Afrique francophone":*

Etats parties concernés : Bénin (1), Cameroun (1), Congo Démocratique (4), Côte d'Ivoire (2), Guinée (1), Mali (3), Niger (1), République Centrafricaine (1), Sénégal (3).

17 sites - 9 pays, soit environs 19 participants .

Lieu envisagé : Côte d'ivoire

Date indicative proposée : **Juin 2000.**

Contribution de la France : **US\$40.000**
(en attente)

- *Atelier 2 "Afrique Anglophone"*

Etats parties concernés : Ethiopie (7), Madagascar (1), Malawi (1), Mozambique (1) Tanzanie (5), Zambie (1), Zimbabwe (3), ainsi que le Ghana (2) (21 sites – 8 pays), soit environ 21 participants.

Lieu envisagé : Serengeti (Tanzanie)

Date indicative proposée : **Août/Septembre 2000**

Contribution des Etats Unis : **US\$66.798**
d'Amérique

- *Les Seychelles* feront l'objet d'une mission qui sera entreprise par le fonctionnaire du Centre chargé des sites naturels en **Mars - Avril 2000**

Phase 4

Réception des formulaires de suivi

A la suite des ateliers, les formulaires de suivi seront complétés par les gestionnaires des sites et les responsables des Etats parties, et transmis au Secrétariat .

Un délai de deux semaines sera recommandé entre la fin de chaque atelier et l'envoi du dossier sur lequel le Secrétariat aidé de services consultatifs sera amené à formuler des avis et commentaires avant sa mise au point définitive par l'Etat concerné.

Date limite de réception: **octobre 2000.**

2000 – 2001

Phase 5 Analyses et synthèses de l'exercice de suivi périodique

- i) Analyse des 40 formulaires de sites - constitution d'une base de données documentaire informatisée, pour les différents sites - exploitation statistique des données: de janvier à novembre 2000.
- ii) Préparation du programme des deux ateliers sur la base des premières réponses au questionnaires. Printemps et été 2000
- iii) Identification des sites pour lesquels des réponses incomplètes ont été reçues; Suivi de ces cas de août à décembre 2000
- iv) Identification des pays où des missions s'avéreront nécessaire, et planning des mission de janvier à juin 2001. Il est probable que 8 à 10 pays seront identifiés sur un total de 18.
- v) Synthèse des résultats – Elaboration de recommandations concernant les Etats parties, les sites et la méthodologie de l'exercice de suivi - Rédaction d'un document de synthèse: année 2001
- vi) Rédaction du Rapport exécutif destiné à la 25^{ème} session du Comité du Patrimoine Mondial - présentation informatisée de ce document.

Date limite : **15 octobre 2001.**

2001

Phase 6. Cas des sites sensibles

L'analyse des dossiers transmis par les Etats parties fera peut-être apparaître des sites nécessitant une assistance plus personnalisée, afin de prendre en compte des situations particulièrement difficiles ou originales (par exemple, certains sites de la Liste en péril, ou des sites très excentrés).

Des missions d'assistance particulières pourront être envisagées au cours du premier semestre 2001, afin d'assister les gestionnaires et l'Etat partie à identifier et expliciter les difficultés particulières rencontrées .

Services consultatifs : environ une semaine par site sensible.

Phase 7 Médiatisation de l'exercice de suivi périodique

Présentation du Rapport à la 25^{ème} session Comité, en Finlande (décembre 2001) : 1 semaine.

Publication du document de synthèse sous forme de livre ou de CD-Rom (Edition et mise en forme informatique du document, ajustements techniques, pressage) : 6 semaines.

Date limite : **premier trimestre 2002.**

5. Budget

ANNEE 2000

A. REUNION REGIONALE EN COTE D'IVOIRE (CONTRIBUTION ATTENDUE DE LA FRANCE : US \$ 40,000)

Rubrique	Intitulé	Détail			Total
I.PERSONNEL INVITE					
I.1.Invités officiels	1 invité par site du Patrimoine mondial	personnes	17		17,00
I.2.Personnel CPM					
	Chargé du Rapport Périodique	personne	1		1,00
TOTAL PERSONNEL DEPLACE					18,00
II.BUDGET					
		Unités	Nombres	Valeur	
II.1.Invités officiels					
	II.1.1.Voyages avions gestionnaires de sites culturels	Billets	5	1000	5000,00
	II.1.2.Per diem	Jours (17x4)	68	100	6800,00
TOTAL II.1					11800,00
II.2.Personnel CPM					
	II.2.1.Voyages avions	Billets	1	1500	1500,00
	II.2.2.Per diem	Jours (1x4)	4	100	400,00
TOTAL II.2					1900,00
II.3.Consultants					
	II.3.1.Voyages avion	Billets	1	1500	1500,00
	II.3.2.Per diem	Jours (1x4)	4	100	400,00
TOTAL II.3					1900,00
II.4.Honoraires Consultants					
	II.4.1.Consultant	Semaines	2	1133	2266,00
TOTAL II.4					2266,00
II.5.Divers					
	II.5.1. Divers				3500,00
TOTAL II.5					3500,00
GRAND TOTAL A					21366,00

B. REUNION REGIONALE EN TANZANIE (CONTRIBUTION DES ETATS UNIS D'AMERIQUE : EU \$ 66,978)

Rubrique	Intitulé	Détail			Total
I.PERSONNEL INVITE					
		Unités	Nombres	Valeur	
I.1.Invités officiels	1 invité par site du Patrimoine mondial	personnes	21		21,00
I.2.Personnel CPM					
	Chargé du Rapport Périodique	personnes	1		1,00
TOTAL PERSONNEL DEPLACE					22,00
II.BUDGET					
		Unités	Nombres	Valeur	
II.1.Invités officiels					
	II.1.1.Voyages avions gestionnaires de sites culturels	Billets	12	1000	12000,00
	II.1.2.Per diem	Jours (21x4)	85	100	8500,00
TOTAL II.1					20500,00
II.2.Personnel CPM					
	II.2.1.Voyages avions	Billets	1	1500	1500,00
	II.2.2.Per diem - autre	Jours (1x4)	4	100	400,00
TOTAL II.2					1900,00
II.3.Consultants					
	II.3.1.Voyages avion	Billets	1	1500	1500,00
	II.3.2.Per diem	Jours (1x4)	4	100	400,00
TOTAL II.3					1900,00
II.4.Honoraires Consultants					
	II.4.1.Consultant	semaines	2	1133	2266,00
TOTAL II.4					2266,00
II.5.Divers					
	II.5.1. Divers				3500,00
TOTAL II.5					3500,00
GRAND TOTAL B					30066,00

C. REUNION NATIONALE AUX SEYCHELLES

Rubrique	Intitulé	Détail			Total
I.PERSONNEL INVITE					
I.1.Invités officiels	1 invité par site du Patrimoine mondial	personnes	2		2,00
I.2.Personnel CPM					
	Chargé du Rapport Périodique	personnes	1		1,00
TOTAL PERSONNEL DEPLACE					3,00
II.BUDGET					
		Unités	Nombres	Valeur	
II.1.Invités officiels					
	II.1.1.Voyages avions	Billets	0	1000	0,00
	II.1.2.Per diem	Jours (4x2)	8	100	800,00
TOTAL II.1					800,00
II.2.Personnel CPM					
	II.2.1.Voyages avions	Billets	1	1500	1500,00
	II.2.2.Per diem - autre	Jours (1x4)	4	100	400,00
TOTAL II.2					1900,00
II.3.Consultants					
	II.3.1.Voyages avion	Billets	1	1500	1500,00
	II.3.2.Per diem	Jours (1x4)	4	100	400,00
TOTAL II.3					1900,00
II.4.Honoraires Consultants					
	II.4.1.Consultant	Semaines	2	1133	2266,00
TOTAL II.4					2266,00
II.5.Divers					
	II.5.1. Divers				1000,00
TOTAL II.5					1000,00
GRAND TOTAL C					7866,00

D. CONSULTANTS DE SUIVI

Rubrique	Intitulé	Détail			Total
I.CONSULTANTS 1					
Personne					
	I.1.				
II.BUDGET					
		Unités	Nombres	Valeur	
II.1.Honoraires et frais année 2000					
	II.1.1.	Semaines	6	1133	\$ 6 798,00
	II.1.2. Secrétariat				\$ 560,00
GRAND TOTAL D					\$ 7 358,00
GRAND TOTAL 2000 (A+B+C+D)					\$ 66 656,00

ANNEE 2001

E. MISSIONS AUPRES DES ETATS PARTIES

PAYS	Réunion Nationale	Rapport	Total
I.CONSULTANTS POUR VISITES AUX ETATS MEMBRES			
I.1. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	2 semaines	1 semaine	3 semaines
I.2. SENEGAL	1 semaine	1 semaine	2 semaines
I.3. ETHIOPIE	2 semaines	1 semaine	3 semaines
I.4. GUINEE	1 semaine	1 semaine	2 semaines
I.5. MOZAMBIQUE	1 semaine	1 semaine	2 semaines
I.6. MALAWI	1 semaine	1 semaine	2 semaines
I.7. BENIN	1 semaine	1 semaine	2 semaines
I.8. GHANA	1 semaine	1 semaine	2 semaines
TOTAL	10 semaines	8 semaines	18 semaines

Rubrique	Intitulé	Détail			Total
II.BUDGET					
II.1.Consultants		Unités	Nombres	Valeur	
	II.1.1.Billets d'avions	Billets	8	1500	\$ 12 000,00
	II.1.2.Per diem	Jours (10x7)	70	100	\$ 7 000,00
	II.1.4.Honoraires	Semaines	18	1133	\$ 20 394,00
GRAND TOTAL E					\$ 39 394,00

F. SECRETARIAT DE SUIVI

Rubrique	Intitulé	Détail			Total
I.PERSONNEL REQUIS					
	I.1 secrétaire.				
II.BUDGET					
II.1.Secrétaire de suivi		Unités	Nombres	Valeur	
	II.1.1.Salaires et charges	Mois	2	3300	\$ 6 600,00
GRAND TOTAL F					\$ 6 600,00

G. CONSULTANTS DE SUIVI

Rubrique	Intitulé	Détail	Total	
I.CONCONSULTANTS 1				
Personne				
	I.1.			
II.BUDGET				
		Unités	Nombres	Valeur
II.2.Honoraires et frais année 2001				
	II.2.1.	Semaines	6	1133
	II.2.2. Secrétariat			
GRAND TOTAL G				\$ 7 358,00
GRAND TOTAL 2001 (E+F+G)				\$ 53 352,00
TOTAL GENERAL (2000+2001) - provisoire WHF			\$ 120 008,00	
CONTRIBUTION ATTENDUE DE LA FRANCE (2000)			\$ 40 000,00	
CONTRIBUTION DES ETATS UNIS D'AMERIQUE (2000)			\$ 66 978,00	
TOTAL GENERAL			\$ 226 986,00	

Annexe 1

SITES AFRICAINS

Liste des Etats - parties et des sites concernés par l'exercice de suivi périodique

Bénin

1985 Palais royaux d'Abomey C

Cameroun

1987 Réserve de faune du Dja N

Côte d'Ivoire

1982 Parc national de Taï N

1983 Parc national de la Comoé N

Ethiopie

1978 Parc national du Simen N

1978 Eglises creusées dans le roc de Lalibela C

1979 Fasil Ghebi C

1980 Basse vallée de l'Aouache C

1980 Tiya C

1980 Axoum C

1980 Basse vallée de l'Omo C

Ghana

1979 Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs ... C

1980 Bâtiments traditionnels Asante C

Guinée/Côte d'Ivoire

1981 Réserve naturelle intégrale du mont Nimba N

Madagascar

1990 Réserve naturelle intégrale du Tsingy de Bemaraha N

Malawi

1984 Parc national du lac Malawi N

Mali

1988 Villes anciennes de Djenné C

1988 Tombouctou C

1989 Falaises de Bandiagara (pays Dogon) NC

Mozambique

1991 Ile de Mozambique C

Niger

1991 Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré N

République Centrafricaine

1988 Parc national du Manovo-Gounda St. Floris N

République démocratique du Congo

1979 Parc national des Virunga N

1980 Parc national de la Garamba N

1980 Parc national de Kahuzi-Biega N

1984 Parc national de la Salonga N

République - Unie de Tanzanie

1979 Zone de conservation de Ngorongoro N

1981 Ruines de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara C

1981 Parc national de Serengeti N

1982 Réserve de gibier de Selous	N
1987 Parc national du Kilimandjaro	N
Sénégal	
1978 Ile de Gorée	C
1981 Parc national des oiseaux du Djoudj	N
1981 Parc national du Niokolo-Koba	N
Seychelles	
1982 Atoll d'Aldabra	N
1983 Réserve naturelle de la vallée de Mai	N
Zambie/Zimbabwe	
1989 Mosi-oa-Tunya / Chutes Victoria	N
Zimbabwe	
1984 Parc national de Mana Pools, aires de safari Sapi et Chewore	N
1986 Monument national du Grand Zimbabwe	C
1986 Ruines de Khami	C

Annexe 2

SITES AFRICAINS

1.1 Calendrier indicatif

Phases	Objet	Lieu	Date	Durée
Phase 1	Préparation de l'ESP	Paris	XII - 1999	1 semaine
Phase 2	Exploitation des formulaires	Consultant	1 ^{er} trim. 2000	3 semaines
Phase 3	Ateliers régionaux			
	Seychelles	Seychelles	III/IV - 2000	1 semaine
	Afrique francophone	Côte d'Ivoire	VI - 2000	1 semaine
	Afrique anglophone	Tanzanie, Serengeti	VIII/IX- 2000	1 semaine
Phase 4	Rédaction définitive	Etats parties	III / X - 2000	1 mois
Phase 5	Sites Sensibles	Etats parties	Semestre 1 / 2001	1 sem/site
Phase 6	Analyse et Synthèse	Consultant	Semestre2 / 2001	14 semaine
Phase 7	Médiatisation	Consultant	Semestre1 / 2002	7 semaines

Annexe 3

SITES AFRICAINS

Echéancier budgétaire (1999 et 2002) (Source fonds du patrimoine mondial)

ANNEE 2000

Réunion Régionale 1 Côte d'Ivoire (rubrique A)*	21.366\$
Réunion Régionale 2 Tanzanie (rubrique B)*	30.066\$
Mission Seychelles (rubrique C)	7.866\$
Consultant de suivi (rubrique D)	7.358\$
2 Total Année 2000	66.656\$

ANNEE 2001

Missions Etats parties (rubrique E)	39.394\$
Secrétariat de suivi (rubrique F)	6.600\$
Consultant de suivi (rubrique G)	7.358\$
Total Année 2001	53.352\$

3 Total Général **120.008\$**

TOTAL* **226.806\$***

* La contribution attendue de la France (US\$40.000) et celle des Etats Unis d'Amérique (US\$66.798) couvriront les voyages des gestionnaires de sites naturels qui assisteront aux réunions régionales en l'an 2000.